



Éditorial

Vous trouverez dans ce bulletin de fin d'année des informations sur les dossiers en cours de notre commune. Malgré l'hiver et le mauvais temps, les dossiers continuent d'avancer: ancienne poste, modernisation de l'éclairage public, élagage, aire de camping-car, petites maisons... Certains en sont au stade de la recherche de subventions, d'autres sont acceptés et en sont au stade de la réalisation.

Malgré des recherches de subventions de plus en plus difficiles, des dossiers à présenter de plus en plus complexes et un contexte de restrictions budgétaires imposées par l'État aux collectivités, le travail municipal en cette période hivernale continue.

Nous allons entrer dans la période des Fêtes de fin d'année, aussi j'ai le plaisir de vous inviter le dimanche 17 décembre à un thé dansant avec nos aînés à 15h à la salle des Fêtes et à la venue du Père Noël à l'école le vendredi 22 décembre à partir de 14h30. Ces moments de convivialité intergénérationnelle sont importants pour notre village, je vous invite à y venir nombreux.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Marie-Rose Bourneil



Le père Noël à l'école

Le père Noël viendra à l'école le **vendredi 22 décembre...**

Tous les Tarnacois sont invités à partager l'après-midi organisé pour les scolaires à l'école. **Rendez-vous à 14h30 à la salle des fêtes pour assister au spectacle** organisé par l'enseignante qui sera suivi **vers 15h** par celui des animateurs du périscolaire.

Dès 15h, le marché de Noël ouvrira ses portes: décorations de Noël, bijoux, confiseries, boissons chaudes, brocante de Noël, etc. **À 16h30, le Père Noël devrait apporter les cadeaux** aux 12 élèves scolarisés depuis septembre dans notre école.



17 décembre : repas des aînés et thé dansant

Traditionnel repas des aînés à 12h suivi d'un thé dansant ouvert à tous dès 15h à la salle des fêtes dimanche 17 décembre.

Depuis décembre 2014, nos aînés qui ont atteint 70 ans sont conviés à un traditionnel repas ou pour ceux qui le souhaitent à une distribution de colis de Noël. Les invitations, envoyées début décembre 2017, sont donc arrivées dans les boîtes aux lettres.

Cette année, le Conseil municipal souhaite y associer **tous les Tarnacois**. Vous êtes tous invités à participer à ce moment festif sous la houlette de **Chris Cortes** qui, avec sa fougue et son entrain si notoires et remarquables, saura animer cet après-midi.

IPNS

Ancienne poste : les travaux ont démarré !



Ça y est! Vous avez pu voir les échafaudages et les barrières devant l'ancienne poste. **Le chantier de transformation de ce bâtiment en lieu dédié au numérique est lancé.** Depuis 15 jours, réfection totale de la charpente et toiture par l'entreprise Gouny, début des travaux de maçonnerie par l'entreprise Champeaux. Les autres corps de métiers vont se succéder. Ce chantier de 350 000 € est financé à 80 % par l'État et l'Europe, à 10 % par la Communauté de communes et à 10 % par Tarnac. Il comprendra **une médiathèque, des ordinateurs pour les habitants, une salle de formation et des bureaux pour les professionnels.**

Listes électorales

L'inscription sur les listes électorales pour l'année 2018 est ouverte jusqu'au samedi 30 décembre de 9h à 12h. Pour rappel, l'inscription des jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans est automatique dans la mesure où ceux-ci ont participé aux formalités de recensement de leurs 16 ans.

Les conditions sont les suivantes: avoir au moins 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

Les conditions de lieux: – soit être domicilié sur la commune, – soit être assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, – soit être résident depuis au moins 6 mois sur la commune.

Les pièces à fournir: – copie d'une pièce d'identité récente (CNI ou passeport), – 1 justificatif de domicile, – 1 formulaire cerfa n°12669*01 (disponible en mairie).

Aire d'accueil de camping-car

La municipalité a lancé **le projet de réalisation de l'aire de camping-car** qui était dans son programme municipal de 2014. Cet équipement sera réalisé sur le terrain situé au bout de la digue du lac, à droite du camping.

Le dossier technique est maintenant réalisé, le coût total de l'opération s'élève à 32 500 €, la demande de subventions a été adoptée au conseil du 6 décembre. La commune sollicite sur ce dossier, comme pour la passerelle du tour du lac, une subvention de 80 % de la somme auprès des fonds européens « Leader ».



L'éclairage du bourg

La commune a été retenue dans le cadre d'un projet du PNR pour bénéficier de **travaux d'éclairage public visant à faire des économies d'énergie...** et donc des économies pour notre budget communal.

Les 64 lanternes de style, actuellement équipées de lampes consommant beaucoup de courant, vont être remplacées par des **lanternes à led.** Le montant total de l'opération s'élève à 53 221 €. La commune ne paiera que 30 % du total du chantier. On profitera de ce travail pour réduire l'éclairage du bourg après minuit comme cela se fait déjà dans les villages.



Achat matériel zéro phyto

La municipalité de Tarnac a décidé depuis deux ans de **bannir l'usage de produits phytosanitaires.** Conformément à la charte, la commune s'est engagée à renoncer à l'usage des pesticides, à continuer à former les agents techniques, à organiser et assurer l'information des habitants.

Dans ce cadre, elle a demandé au CPIE de la Corrèze et à FREDON Limousin de l'aider dans la mise en place de la charte « Objectif: zéro pesticide ». Un diagnostic a été réalisé le 12 avril 2017, une restitution a eu lieu le 17 mai 2017.

Comme le bourg comporte de nombreux espaces pavés, la commune a acheté le matériel alternatif suivant: **une balayeuse mécanique** qui arrachera les indésirables sur ces pavés pour la somme de 6 162 € TTC et **un désherbeur thermique à gaz professionnel** pour la somme de 2 748 € TTC. La commune a sollicité et obtenu une subvention de 60 % sur cet achat.

Toitures des bâtiments communaux

Nous nous étions engagés à **mettre tous nos bâtiments « hors d'eau »** car pratiquement toutes les toitures étaient en mauvais état. Nous avons commencé par **l'école** en 2015, puis par **la salle des fêtes et la salle des jeunes** en 2017. Tous ces travaux ont bénéficié de subventions de la part du conseil départemental et de l'État au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). Un nouveau dossier DETR avait été déposé en janvier 2017 pour **la toiture et le plancher de la salle de restauration de la maison communale**: nous venons de recevoir l'accord de subvention de M. le Préfet pour ce chantier: début des travaux au printemps!



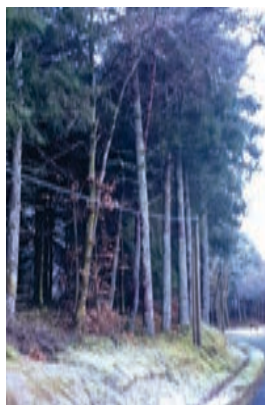
Panneaux 19 tonnes



Pour protéger nos routes communales, nous avons **limité à 19 tonnes le passage sur ces routes** sauf si une autorisation spécifique a été délivrée par la mairie. Bien sûr, **nos agriculteurs et les entreprises tarnacoises bénéficient de cette autorisation** à titre permanent car nous savons qu'ils sont attachés au bon état de nos chaussées. Les exploitants forestiers doivent maintenant pour tous leurs chantiers **déposer une demande d'autorisation** qui leur sera accordée sous certaines conditions. La municipalité avec ce dispositif, certes contraignant, vise à protéger notre patrimoine routier et notre budget communal.

Élagage

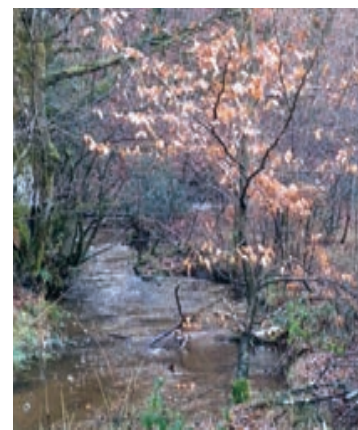
La commune a adressé le 7 novembre un courrier à tous les propriétaires de terrains situés en bordure des routes communales. Ce courrier reprend les demandes du Conseil départemental précisant les obligations des riverains. **La municipalité se tient à la disposition des propriétaires** pour fournir les explications complémentaires si nécessaire. Des entreprises et des agriculteurs sont disponibles pour effectuer le travail d'élagage obligatoire.



Restauration des cours d'eau du bassin-versant de la Vienne

Du 9 au 23 janvier prochain une **enquête publique** aura lieu sur le programme d'actions visant à **préserver et à restaurer les cours d'eau du bassin-versant de la Vienne** en Corrèze dont Tarnac fait partie. L'enquête publique est nécessaire avant l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) valable pour une durée de cinq ans et permettant à la Communauté de communes de Vézère-Monédières-MilleSources d'être un acteur majeur de la restauration des cours d'eau. Pour notre commune, le **commissaire enquêteur sera présent en mairie le samedi 13 janvier 2018 de 9h30 à 11h30.**

Plusieurs types d'actions sont prévus: retrait d'embâcles pour **sécuriser les ponts** sur la Vienne dans les Gorges à Tarnac et **aménagements à destination des agriculteurs** pour les soutenir dans leur démarche de protection des cours d'eau.



Les éleveurs qui le souhaitent pourront installer des systèmes d'abreuvement et de traversée des cours d'eau plus hygiéniques pour les bêtes, préservant de fait leur santé. Des clôtures seront installées aux abords des cours d'eau pour canaliser le bétail vers les aménagements. Les éleveurs qui participent à ce projet bénéficient d'une base d'aide de 80 % pouvant même être bonifiée en cas de participation à la mise en œuvre des aménagements.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le « service rivières » de la Communauté de communes, au 05 19 67 01 03, ou par mail à rivieres@ccv2m.fr ou à consulter les documents sur www.CCV2M.fr « Missions-Gestion des Milieux aquatiques ».

Veille hivernale

La période hivernale s'installe. N'hésitez pas à **appeler la Mairie ou Madame le Maire** si les circonstances l'imposent. L'ensemble des élus et des services municipaux sont là pour vous faciliter la vie quotidienne si vous rencontrez des difficultés.



Petit-déjeuner et brunch le dimanche au MGT

À partir de décembre, **chaque dimanche, la cantine du Magasin Général de Tarnac propose un petit-déjeuner/brunch**: assiettes de fromages et d'œufs, muesli, tartines salées et sucrées, viennoiseries, le tout accompagné de boissons chaudes et froides... plus les spécialités de chaque cuisinier! Le dimanche, pas besoin de se faire à déjeuner, **venez de 10h à 13h!**

État civil

Naissance :

HUBER Yaran Lou, né le 21/10/2017 de Jonas Huber et Vera Bürkli

Décès :

BOULETOUX Marcel, le 14/09/2017
DESDEVISES Daniel, le 04/10/2017
TYSSIER Jean, le 14/10/2017
PAGAND Marcelle, le 20/10/2017
PEYRAUD Christian, le 10/11/2017
EGLIZEAUD François, le 12/11/2017
THIOLLIÈRE Marie, le 04/12/2017
GAUTIER Christian, le 06/12/2017

Urbanisme :

Association Mas – le bourg – fenêtres de toit
Communauté de Communes V2M – le bourg – travaux Tiers Lieu
Mazaleyrat Fabien – Lépine – Toiture et ouverture de toit
Association bourgeons de rosier – Lacombe – 4 lucarnes
Huber Jonas – Lacombe – véranda et fenêtres
Saintebarbe Delphine – le bourg – agrandissement
Chauvot Pierre – La Berbeyrolle – garage
Hautecœur Alain – Larfeuille – hangar

Ça bouge à Tarnac !

Cette année 2017 s'est clôturée avec plusieurs événements culturels qui ont déplacé un grand nombre de personnes.

L'association Lou Liadour a proposé :

- pour les Journées du patrimoine, le violoncelliste soliste de l'opéra de Limoges accompagné du pianiste accompagnateur du Conservatoire de Limoges, qui ont donné un concert très apprécié dans l'église ;
- le 19 octobre, la pièce de théâtre « Un pays dans le ciel », en collaboration avec la scène nationale d'Aubusson ;
- le 23 novembre, **Les Filles de Illighadad**, musique touareg en soutien aux associations la Cimade et le MAS de Peyrelevalde ;
- le 30 novembre, le guitariste argentin d'exception **Ricardo Moyano**.



Les Filles de Illighadad



Ricardo Moyano

Le Comité des Fêtes avait pour sa part organisé la venue d'une pièce de théâtre le samedi 4 novembre, « **Un terrain très convoité** », par l'Amicale Théâtrale Pelaude.

L'ARHA avait invité le 28 octobre **Jean Alambre** pour le spectacle « Les temps... changent »



Jean Alambre



La municipalité tient à **remercier les associations Lou Liadour, Comité des Fêtes et ARHA** pour tout le travail bénévole qu'elles accomplissent et qui apporte dynamisme et plaisir aux habitants! La municipalité souhaite que les activités 2018 proposées par ces associations se poursuivent et qu'elles bénéficient d'un public de plus en plus nombreux.

TARNAC – Mairie & Agence Postale

ouverts de 9h à 12h sauf mercredi et dimanche

tel. : 05 55 95 53 01 – fax : 05 55 95 18 37 – mairie.tarnac@orange.fr